

Dépôt :

Ben Polidori (LSAP)

Luxembourg, le 2 décembre 2025



Motion

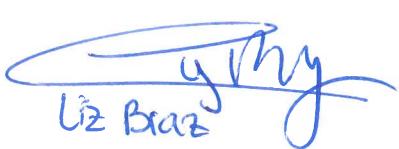
La Chambre des Députées,

Considérant

- le projet de règlement européen, dit « Digital Omnibus », présenté par la Commission européenne le 19 novembre 2025, visant à simplifier et moderniser le cadre juridique du numérique ;
- les modifications substantielles envisagées concernant le Règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment en matière de définition des données personnelles, d'utilisation des données sensibles et de conditions de consentement ;
- les risques identifiés dans ce contexte pour les droits fondamentaux des citoyen·ne·s, dont une réduction du droit à l'information, du droit d'accès et de la transparence dans le traitement des données ;
- les inquiétudes exprimées par des acteurs de la société civile, des autorités de protection des données et des organisations spécialisées en matière de libertés numériques ;

Invite le Gouvernement à

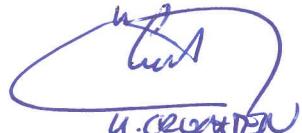
- adopter une position claire, au sein du Conseil de l'Union européenne, visant à garantir que toute réforme du cadre numérique n'entraîne pas un affaiblissement du niveau de protection actuel garanti par le RGPD ;
- défendre le maintien effectif des droits d'accès, d'information et de recours des citoyens, y compris dans les situations de traitement automatisé ou de profilage ;
- veiller à ce que l'usage des données sensibles, notamment dans le cadre du développement de systèmes d'intelligence artificielle, demeure strictement encadré et conditionné à des garanties suffisantes pour les personnes concernées ;
- assurer un suivi transparent de l'évolution du dossier et informer la Chambre des Députées, en amont, des positions prises par le Luxembourg dans les négociations européennes.



Liz Braz



Ben Polidori



U. de la Porte